



Mairie de Larra

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le



ID : 031-213105927-20220919-2022910-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre et à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 14 septembre 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : AMOUROUX Céline a donné pouvoir à MODESTO Jérôme, DE SEQUEIRA Julie a donné pouvoir à BONNIEL Aude, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné pouvoir à CADAMURO Joëlle

Absents excusés : AUMARECHAL Vincent

Secrétaire de séance : BODOT Bernard

2022-9-10

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose

I - Contexte :

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

II - Modalités de représentation :

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Monsieur Claude FRANÇOIS est désigné en tant que correspondant défense pour la commune de Larra

Pour : 18

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint

Claude FRANÇOIS

